

EAU

Commission Locale de l'Eau compétente pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin versant de la Doller

Par arrêté préfectoral n°2005-166-3 du 15 juin 2005, la Commission Locale de l'Eau (CLE) compétente pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin versant de la DOLLER est composée comme suit :

I. COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :

1. Sur proposition de l'Association des Maires du Haut-Rhin:

- M. Claude TROMMENSCHLAGER , Maire de Dolleren	Titulaire
- M. Francis BEHRA, Maire de Rimbach-près-Masevaux	Suppléant
- M. Gérard BRAUN, Adjoint au Maire de Lauw	Titulaire
- M. Jean Marc GUILLEE, Adjoint au Maire de Lauw	Suppléant
- M. Joseph GIRARDOT, Conseiller Municipal de Sewen	Titulaire
- M. Roger GASSER, Conseiller Municipal de Sewen	Suppléant
- M. Antoine FABIAN, Maire de Roderen	Titulaire
- Mme Marie-Odile WOLFERSPERGER, Adjointe au maire de Roderen	Suppléant
- M. Roger GAUGLER, Maire de Sickert	Titulaire
- M. André KIPPELEN, Maire d'Oberbruck	Suppléant
- M. René ISSELE, Adjoint au Maire de Morschwiller-le-Bas	Titulaire
- M. Jean-Luc BARBERON, Maire de Guewenheim	Suppléant
- M. Jean WOLFARTH, Adjoint au Maire de Bourbach-le-Bas	Titulaire
- M. Guy RICHARD, Maire de Wegscheid	Suppléant
- M. Christian GALLI, Maire de Kirchberg	Titulaire
- M. Rémy WELSCH, Adjoint au Maire de Michelbach	Suppléant
- M. Claude BAILEN, Adjoint au maire de Galfingue	Titulaire
- M. Gérard MUNINGER, Adjoint au maire de Lutterbach	Suppléant
- M. Thierry HASSENFORDER, Conseiller Municipal de Masevaux	Titulaire
- M. Bernard MULLER, Adjoint au maire de Burnhaupt-le-Bas	Suppléant

2. Sur Propositions du Conseil Général

- M. Jean-Luc REITZER, Conseiller Général du canton de MASEVAUX	Titulaire
- M. Michel HABIB, Conseiller Général du canton de THANN	Suppléant
- M. Charles WILHELM, Conseiller Général du canton de CERNAY	Titulaire
- M. Gilbert BUTTAZZONI, Conseiller Général du canton de Mulhouse-Nord	Suppléant

3. Sur Proposition du Conseil Régional :

- M. Jean-Paul HEIDER, Vice-Président du Conseil Régional	Titulaire
- Mme Mireille BURGER, Conseillère Régionale	Suppléante

4. Sur Proposition du Préfet du Haut-Rhin :

- M. Jean-Marie Bockel, Sénateur- Maire de la Ville de Muhouse	ou son représentant
- M. le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la DOLLER	ou son représentant
- M. le Président du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges	ou son représentant

II. COLLEGE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES, DES PROPRIETAIRES RIVERAINS, DES REPRESENTANTS DES USAGERS ET AUTRES ASSOCIATIONS CONCERNEES :

1) Au titre des organisations professionnelles :

- M. le Président de la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin ou son représentant
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Mulhouse Sud ou son représentant
Alsace

2) Au titre des Associations de propriétaires riverains :

- M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats des Exploitants Agricoles ou son représentant

3) Au titre des usagers :

- M. le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant
- M. le Président du Syndicat des Irrigants de la Vallée de la Doller ou son représentant
- M. le Président de l'Association des Usagers Industriels de l'Eau ou son représentant
- M. le Président de l'Union Départementale Consommation, Logement et Cadre de Vie ou son représentant

4) Au titre des associations de protection de la nature

- M. le Président de la Section haut-rhinoise d'Alsace Nature ou son représentant

III. COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS :

1) Au titre du Préfet coordonnateur de bassin :

- M. le Directeur Régional de l'Environnement / Service de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant

2) Au titre de l'Agence de l'eau :

- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ou son représentant

3) Sur proposition du Préfet du Haut-Rhin :

- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement ou son représentant
- M. le Directeur régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ou son représentant
- M. le Délégué Régional du Conseil Supérieur Supérieur de la Pêche ou son représentant
- M. le Directeur Régional de l'Office National des Forêts ou son représentant

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé : Bernard ROUDIL

L'intégralité de cet arrêté peut être consultée, à la Sous Préfecture de THANN et à la Préfecture du Haut-Rhin (Direction des Collectivités locales et de l'Environnement – Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement).